

VILLE  DE LYON

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal

(DIRECTION DES ASSEMBLEES)

2018/4153

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE DES
BEAUX-ARTS/VILLE DE LYON ET LE THEATRE NATIONAL POPULAIRE (TNP)

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

RAPPORTEU M. GRABER LOÏC

R :

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 Septembre 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 Septembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 septembre 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN GEORGES

SECRETAIRE ELU : MME HAJRI MINA

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, MME DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, MME AIT MATEN, M. CORAZZOL, MME GAY, M. GRABER, MME BOUZERDA, M. GIORDANO, MME CONDEMINE, M. CLAISSE, MME REYNAUD, M. DURAND, MME RIVOIRE, M. LE FAOU, MME RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, MME FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, MME NACHURY, MME LEVY, MME BALAS, M. LAFOND, MME ROUX DE BEZIEUX, MME SERVIEN, MME BLEY, M. PHILIP, MME CHEVALLIER, MME ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, MME BRUGNERA, MME PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, MME BURILLON, M. PELAEZ, MME HOBERT, MME FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, MME MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, MME HAJRI, MME SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, MME PALOMINO, M. GEOURJON, MME TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, MME BAUGUIL, M. HAMELIN, MME PERRIN-GILBERT, MME GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, MME BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DePÔTS DE POUVOIRS : MME BESSON (POUVOIR A MME RABATEL), M. FENECH (POUVOIR A MME SANGOUARD), M. BLACHE (POUVOIR A M. DAVID), MME BERRA (POUVOIR A MME NACHURY), MME FONDEUR (POUVOIR A M. LEVY), M. COLLOMB (POUVOIR A M. KEPENEKIAN), MME DE LAVERNEE (POUVOIR A MME BALAS)

ABSENTS non excuses : MME MADELEINE

2018/4153 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE DES BEAUX-ARTS/VILLE DE LYON ET LE THEATRE NATIONAL POPULAIRE (TNP) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée des Beaux-Arts de Lyon, dans sa politique culturelle a la volonté de se rapprocher des institutions culturelles de la Ville et des artistes intervenant dans la région afin de créer des évènements permettant la diversification des publics et de montrer les croisements entre tous les arts.

Dans ce cadre, le TNP (Théâtre National Populaire) a été sollicité par le service culturel du musée pour présenter des animations originales aux publics inscrites dans la programmation du musée pour la saison 2018/2019.

Sept en-cas culturels sur l'ensemble de la saison, une visite en famille autour de la création *La Petite Iliade*, une nocturne autour de l'exposition temporaire *Claude, un empereur au destin singulier* ont ainsi été conçus. Dans le cadre de ces manifestations, les contenus sont conjointement élaborés et validés par les deux parties, dans le respect des règles de sécurité et de conservation propres au musée.

Toutes ces manifestations sont inscrites dans la programmation culturelle annuelle du musée et bénéficient de la communication institutionnelle de ce dernier.

Pour l'organisation de ces différents événements, il a été décidé que le TNP assure le recrutement des comédiens pour les En-cas culturels, la visite en famille et la nocturne. Le TNP prend en charge leur rémunération pour les En-cas culturels et la visite en famille. Le musée des Beaux-arts prend en charge leur rémunération pour la nocturne, dans une enveloppe à hauteur de 2 000€TTC.

Pour les 7 En-cas culturels réalisés en partenariat avec le TNP, les abonnés du théâtre bénéficient de la gratuité d'entrée au musée, sur présentation de leur carte d'abonnement de l'année en cours.

Pendant le festival Les Langagières organisé par le TNP au mois de juin, les titulaires d'un pass bénéficieront de la gratuité d'entrée pour les En-cas culturels se rapportant à cet événement (15 mai 2019), sur présentation du Pass.

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat entre la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts et le TNP pour l'année 2018/2019 est approuvée.

2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense correspondante sera imputée sur les budgets 2018 et 2019 du Musée des beaux-Arts, programme ACPBA, opération CULTURBA, opération nature SERVCULT, nature 6228, fonction 322, LC 66138

4. La gratuité pour les en-cas culturels est approuvée pour les abonnés du TNP sur présentation de leur carte d'abonnement de l'année en cours.

5. La gratuité pour l'en-cas culturel du 15 mai 2019 organisée dans le cadre du festival des Langagières est approuvée pour les titulaires du pass du festival

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER